

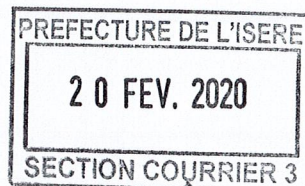


ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2020

DELIBERATION N° 2020/009



L'an deux mille vingt, le 17 février, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 12 février 2020, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Denis ROUX, Didier CUSTOT, Aldo CARBONARI, Gisèle FRIER, Christian BERTHIER, Elisabeth VEZZU, Carol FORCHERON, Jean-Marie CAMACHO, Sandrine SCOLARI, Eves PALACIOS, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Marie-Agnès SUCHEL à Aldo CARBONARI, Alain CHARBIT à Christian BERTHIER, Nelly JANIN-QUERCIA à Jacques HAIRABEDIAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth VEZZU a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2020

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du procès verbal rendu du Conseil municipal du 10/02/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/009 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur Didier CUSTOT, Rapporteur,

RAPPELLE qu'en référence au code général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter chaque année, le taux des taxes directes locales.

RAPPELLE les taux d'imposition 2019

TH	:	11,23
TFB	:	28,29
TFNB	:	84,14

EXPLIQUE que conformément à la loi de finances pour 2020, le taux de TH pour 2020, 2021 et 2022 est figé à celui de 2019.

CONSIDERANT l'estimation des bases d'imposition 2020 revalorisées par rapport à 2019, transmise par la DGFiP,

PROPOSE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir pour l'année 2020, comme suit :

TH	:	11,23 (pour rappel taux figé)
TFB	:	28,29
TFNB	:	84,14

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à la majorité.

Pour : 13

Contre : 2 (Jacques HAIRABEDIAN, Nelly JANIN-QUERCIA)

Abstentions : 0

Affiché le :

Reçu en préfecture le :

Exécutoire le :

20/02/2020
20/02/2020
20/02/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 18/02/2020

Le Maire
Denis ROUX

